

Engagement à soutenir la paroisse Saint Nicolas et son prêtre

Je m'engage à soutenir l'Association Cultuelle Orthodoxe Russe selon les conditions indiquées ci-dessous pour qu'elle puisse payer le salaire (l'indemnité) de son Prêtre.

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

L'adresse est indispensable pour établir les reçus fiscaux.

Téléphone/WhatsApp : _____ et/ou E-Mail : _____

Pour un montant de :

5 € 10 € 20 € 100 € Autre montant : _____ €

Montants mensuels recommandés par la paroisse :

- *Personne non salariée ou retraitée : 5 euros à 10 euros.*
- *Personne avec des revenus réguliers : 20 euros.*
- *Famille ou personne avec des revenus réguliers importants : 50 à 100 euros.*

Versé tous les :

Mois Trimestres

Paiement par :

Chèque Virement Espèces

Préférence de la paroisse : virement ou chèque.

Par chèque à l'ordre de : ASS. CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE

Vous pouvez écrire l'objet de votre don au dos du chèque (par exemple "Don pour le salaire du prêtre").

Par virement vers le compte bancaire :

ASS. CULTUELLE ORTHODOXE RUSSE
IBAN : **FR52 3000 2040 9200 0007 0128 F34**
BIC : CRLYFRPP

Vous pouvez indiquer l'objet de votre virement (par exemple "Don pour le salaire du prêtre").

Si vous êtes assujetti à l'impôt sur le revenu en France (IR) vos dons ouvriront droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du CGI.

Vous pourrez déduire de votre impôt 66% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. **Exemple : Un don de 100 euros ne vous coûtera (après impôt) que 34 euros.**

Fait à _____

Le _____

Signature :

Explications

L'accueil d'un prêtre permanent à la paroisse suppose le paiement tous les mois :

- D'une indemnité de 656 euros, versée au prêtre pour couvrir ses frais de vie.
- De cotisations sociales pour un montant de 732 euros.
- Des factures d'eau et d'électricité pour l'hébergement du prêtre à la paroisse.

Les recettes de la paroisse ne seront pas suffisantes pour couvrir ces frais, même en tenant compte de l'ensemble des Liturgies qui seront célébrées (et par ailleurs la paroisse a d'autres besoins financiers pour son fonctionnement et l'entretien du bâtiment).

L'Église orthodoxe en France ne reçoit pas de soutien financier de la part des pouvoirs publics (état, mairie, ...). Les frais de fonctionnement de la paroisse sont intégralement pris en charge par l'Association Culturelle Orthodoxe Russe de Toulouse.

L'association compte un nombre insuffisant de donatrices et donateurs réguliers ainsi que de membres.

Il vous est donc demandé de soutenir votre association paroisse par des versements réguliers même petits.

Tous les paroissiennes et paroissiens habituels de la paroisse devraient être aussi membres de l'Association culturelle : pour participer aux décisions en Assemblée Générale, désigner le Conseil de la paroisse, voter le budget.

Si vous remplissez les conditions pour adhérer à l'association culturelle et faites une demande d'adhésion, les versements que vous réaliserez pour soutenir la paroisse et son prêtre, seront comptés comme des paiements fractionnés de la cotisation de l'année en cours jusqu'au mois de novembre inclus, et de l'année suivante à partir de décembre.

Le montant annuel de la cotisation est de 50 euros : à partir d'un paiement cumulé de 50 euros votre cotisation de l'année sera considérée comme réglée.